**Termes de référence de** **l’évaluation A MI-PARCOURS du Projet de Promotion de la production durable de Biomasse Électricité au Bénin (BIOMASSE Électricité)**

1. **INTRODUCTION**

Les présents Termes de Référence visent à préciser le mandat pour l’examen à mi-parcours du projet intitulé « Projet de Promotion de la production durable de Biomasse Électricité au Bénin, également appelé Biomasse Électricité (n° PIMS 5115), mis en œuvre par La Direction Générale des Ressources Energétiques (DGRE) du Ministère de l’Energie (ME). La mise en œuvre de ce projet devrait s’étendre sur (05) ans (**Février 2017** à **Février 2022**). Le projet a été lancé le 27 janvier 2017 et se trouve dans sa troisième année de mise en œuvre. Conformément aux Directives du PNUD-GEF relatives à l’examen à mi-parcours, le processus d’examen à mi-parcours a été entamé avant la présentation du deuxième Rapport de mise en œuvre de projets (PIR). Le présent mandat énonce les éléments à prendre en compte dans le cadre de l’examen à mi-parcours du projet conformément aux Directives pour la conduite d’examen à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le GEF.

# Historique et contexte

Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures d’atténuation aux effets des changements climatiques, le Bénin a formulé une requête qu’il a soumis au Fonds d'affectation spéciale du Fonds pour l'environnement mondial (GEFTF) qui appuie la mise en œuvre d'accords multilatéraux sur l'environnement et sert de mécanisme financier à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). ). Les changements climatiques sont l'un des six (06) domaines d'intervention soutenus par le fonds d'affectation spéciale du FEM. C’est ainsi que le FEM a accepté financer la requête du Bénin à travers le financement du projet de Promotion de la production durable de la biomasse électricité (Biomasse Electricité). Ce projet vient contribuer tant à la mise en œuvre du Plan Directeur de l’Électricité (PDE) adopté en 2017, du Programme de valorisation à grande échelle des énergies renouvelables dans les pays à faible revenu (SREP), de la stratégie de développement à faible intensité de carbone et résilient aux changements climatiques, que bientôt à la Contribution Déterminée au niveau National.

La situation énergétique actuelle montre que la demande d’électricité augmente fortement au Bénin, principalement en raison de la croissance économique et des politiques d’accès à l’électricité alors que les capacités nationales de production ne croissent que très peu depuis les années 1990. Actuellement, moins de 30 % de la population béninoise a accès à l’électricité pendant qu’en milieu rural moins de 4,5% de la population a accès à l’énergie électrique. La consommation d’électricité par tête d’habitant est l’une des plus faibles en Afrique, de l’ordre de 110 KWh/habitant/an. Le Bénin est fortement handicapé par la qualité et la quantité d’électricité fournie et la manifestation des phénomènes climatiques. Dans le même temps les coupures de courant feraient perdre chaque année à l’économie béninoise 4 % à 6 % du Produit Intérieur Brut (PIB)[[1]](#footnote-1). Jusqu’en 2013, 90 % de l’électricité consommée provient de l’extérieur, 100 % des approvisionnements en produits pétroliers proviennent de l’extérieur et moins de 1% de l’électricité est produit par le Bénin, à partir de ses propres installations. En outre, la production nationale d’électricité est essentiellement faite à partir de centrales thermiques alimentées aux carburants fossiles onéreux. Or le potentiel du pays en énergies renouvelables est non négligeable. Au nombre de ceux-ci on peut citer la production d’électricité par gazéification de la biomasse que promeut le projet « **Promotion de la production durable de biomasse électricité au Bénin (Biomasse Electricité)** ». Ce projet vise à accroitre d’au moins 04 MW, la capacité du Bénin et envisage de renforcer les acteurs et institutions impliquées dans le secteur de l’énergie plus spécifiquement dans la filière biomasse.

La situation énergétique du Bénin est essentiellement caractérisée par[[2]](#footnote-2), [[3]](#footnote-3):

* Une consommation d’énergie relativement faible et marquée par une prédominance des usages traditionnels de la biomasse-énergie avec forte émission de carbone.
* La consommation énergétique totale du Bénin est évaluée à 3700 ktep en 2015 dont seulement 85.5 ktep pour l’énergie électrique contre 1778.6 ktep en biomasse énergie et 1835,9 ktep en produits pétroliers, pour une population estimée à 10.008.749 habitants en 2014 (selon l’Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique: INSAE). La consommation énergétique au Bénin est également caractérisée par une prédominance des usages traditionnels de biomasse-énergie : bois de feu, charbon de bois et déchets végétaux…, représentant 50,6 % des consommations totales d’énergie, avec une surexploitation des ressources forestières naturelles pour l’approvisionnement en bois-énergie sachant que les produits pétroliers et l’électricité représentent respectivement 46,7% et 2,7% de la consommation énergétique totale en 2015. Dans ce contexte, les ménages, le transport, les services et industries consomment respectivement 43,8%, 43,5%, 9,5% et 3,2% de la production énergétique totale ;
* Un faible taux d’accès des populations à l’électricité : En 2015, hors des grandes zones urbaines, seulement 43% de la population vit dans des localités électrifiées. Pendant ce temps, le taux d’électrification national et le taux d’électrification urbain passent respectivement de 27,4 % à 30,6 % et 53,8 % à 56,4 % contrairement au taux d’électrification rural dont la valeur reste très faible : 3,53 % à 6,8 % selon SIE-Bénin ;
* - Une dépendance quasi totale de l’extérieur pour les approvisionnements en produits pétroliers et **un important potentiel inexploité d’énergies renouvelables** ;
* Déséquilibre entre l’offre et la demande au regard de la croissance démographique ;
* **Dépendance énergétique du pays vis-à-vis de l’extérieur.**

Aujourd’hui, l’offre d’énergie de la CEB et l’ensemble des fournisseurs extérieurs (Côte d’Ivoire 10 MW, Ghana 50 MW et Nigéria 200 MW), n’arrivent pas à couvrir la demande des deux pays de la communauté, c’est à dire le Togo et le Bénin. Par ailleurs, le pays dispose d’un grand potentiel en énergies renouvelables, qui jusque-là reste inexploité. Il s’agit essentiellement[[4]](#footnote-4) :

* - un potentiel en énergie solaire : Des données recueillies des stations météorologiques, il ressort que le productible annuel au Bénin, varie de 1800 à 2200 KWh/m2/an (PVGIS copyright European Commission 2001-2008) ;
* - un potentiel hydroélectrique du Bénin est caractérisé par un important réseau de cours d’eau, de faibles hauteurs de chute, de faibles pentes, des coûts élevés des infrastructures (aménagements en génie civil). Plusieurs sites potentiels sont identifiés pour l’aménagement de centrales hydroélectriques. Une liste officielle de 85 sites de micro hydroélectriques totalisant une puissance totale de 50 MW (entre 7 et 4436 kW) et un productible total de 200 GWh/an. Ces sites, soumis à des critères de sélection plus rigoureux, ont permis d’en retenir les plus prometteurs pour des aménagements futurs. Il faut signaler que le PNUD en collaboration avec la Banque Africaine de Développement dans le cadre de l’appui au renforcement de capacités en vue de la réalisation des Petites Centrales Hydroélectrique a proposé 8 sites aménageables dont 6 dans le Nord ;
* - Les seules mesures sur l’éolien proviennent des stations synoptiques de l’ASECNA. Elles indiquent que seule la bande côtière présente un potentiel appréciable et des vitesses de vent relativement constantes toute l’année : 1 à 5 m/s dans le pays et variables dans le temps, puis 4 à 6 m/s sur la côte, dans les altitudes comprises entre 10 et 12m. À de telles vitesses de vent, l’exploitation de l’énergie éolienne n’est actuellement pas rentable, à l’exception peut-être de certains sites non encore identifiés (micro climats) et qui pourraient accueillir des projets de petit éolien. Sur les côtes du Bénin, la demande électrique est forte et le développement du grand éolien dans un avenir plus ou moins proche serait apprécié dans le contexte énergétique du pays. Par ailleurs, grâce au projet Facilité Énergie de l’Union Européenne, d’autres sites se sont révélés prometteurs pour le développement de l’éolienne ;
* - Le Bénin dispose d’un fort potentiel de résidus agricoles, qui à l’heure actuelle reste inexploité et est en grande partie brûlé dans les champs. En 2008, l’UEMOA a réalisé une étude de faisabilité d’une unité-pilote de production décentralisée d’électricité par gazéification des résidus agricoles (UEMOA, 2008). Cette étude a démontré que le Bénin dispose des ressources énergétiques en biomasse dont l’exploitation peut contribuer à juguler les crises répétées en énergie électrique. En effet, selon l’UEMOA, 70% de la production du PIB du Bénin sont basés sur des matières premières agricoles pour l’industrie du vêtement et d’alimentation. Par ailleurs, d’après les études réalisées par la Mairie de Cotonou, la ville générerait plus de 700 tonnes d’ordures par jour. Ce potentiel existant pourrait permettre l’installation d’une centrale électrique d’une capacité minimale de 5 MW par voie biochimique à partir de déchets solides ménagers.

De même, le Bénin dispose d’atouts considérables pour le développement des biocarburants. Il s’agit de la potentialité en terres cultivables au Bénin qui est évaluée à 8.300.000 ha au moins, et les besoins enterres cultivables pour produire les biocarburants en vue : environ 500.000 ha à l’horizon 2020, soit approximativement 6% des terres cultivables disponibles actuellement. La grande partie de ces terres est localisée au Nord et au centre du pays. Ces besoins en terres cultivables (500.000 ha) sont évalués sur la base d’une production de 1150 millions de litres d’éthanol/an et 207 millions de litres de biodiesel à l’horizon 2020, correspondant à un scénario de 10% de mélange dans le secteur des transports et 15% de substitution dans les ménages. La stratégie pour la promotion des filières de biocarburants au Bénin a été adoptée par le Gouvernement, le 18 avril 2012. Selon cette stratégie, le Bénin devrait produire 1150 millions de litres de bioéthanol et 229 millions de litres de biodiesel à l’horizon 2025 pour couvrir le marché national de mélange à 10% avec l’essence et avec le gasoil, et substituer 15% du bois-énergie dans les ménages par l’éthanol.

**2. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE PROJET**

* **Brève présentation du projet**

Le projet biomasse électricité (PBE) est donc un projet d’atténuation[[5]](#footnote-5) des effets des changements climatiques dans le secteur de l’énergie. En tant que projet d’atténuation des émissions de GES du Secteur de l’énergie, le PBE:

* Appuiera le développement de la production d’électricité à base des technologies de gazéification de biomasse.
* cherchera à éviter l’émission de 1.094.253 tonnes de CO2 sur les 15 années grâce à la mise en œuvre des activités relatives à la gestion durable des terres et des forêts (3,5$ par tonne de CO2 évitée).
* Encouragera la pratique de la Gestion Durable des Terres et des Forêts sur 12,000ha dans les quatre communes d’intervention

Aussi, le projet Biomasse électricité se veut être l’élément pionnier qui lancera le développement d'un marché efficace fondé sur l'utilisation généralisée et la commercialisation des gazéificateurs de biomasse agricole au Bénin via quatre (04) éléments interdépendants.

* La première intervention concerne le développement d'une politique, institutionnelle, juridique et réglementaire appropriée. Il s’agit de mettre en place une politique rationalisée et globale axée sur le marché de l'énergie et un cadre juridique / réglementaire pour la production de la biomasse-électricité par les producteurs indépendants d'énergie (PIE).
* Le but de la seconde intervention est de faciliter un climat d'affaires offrant des incitations cruciales (Mécanisme de soutien financier, Marché, prix) pour faciliter la participation du secteur privé et favoriser l'investissement dans la production d'électricité à base de biomasse. Il s’agit d’accroitre les investissements dans les technologies de l’énergie propre et des pratiques sobres en carbone dans le secteur des déchets d’agroforesterie.
* La troisième intervention est dédiée aux actions relatives à la gestion durable des forêts et des terres au niveau des communes de mise en œuvre par l’amélioration des techniques agricoles sur plus de 9000 ha, la restauration des terres et plantations forestières sur 3000 ha, et la mise en place de 2000 ha de plantations pour fournir de la biomasse aux quatre installations pilotes. Des pratiques de gestions durables seront mises en œuvre dans les forêts aux alentours des centrales à gazéification de biomasse. Il s’agit donc des innovations et pratiques techniques en matière d'utilisation intégrée des terres, de la gestion durable des forêts et de la gestion des ressources naturelles qui offrent des avantages sociaux et permettent la production durable de la biomasse pour l'électricité.
* La quatrième et dernière intervention concerne la mise en œuvre d’un programme de diffusion de l'expérience du projet (sensibilisation / meilleures pratiques / leçons apprises pour la réplication dans tout le pays. Il s’agit d’encourager les investissements privés dans la production d’électricité par gazéification de la Biomasse afin d’accroître la contribution des énergies renouvelables dans le Mixte énergétique
* **Buts et objectifs du projet**

L’objectif général du projet est de réduire les émissions de GES en créant un environnement juridique, réglementaire et commercial favorable et en renforçant des capacités institutionnelles, administratives et techniques pour promouvoir la production d'électricité par gazéification de la Biomasse sèche [(résidus de récolte non utilisés (tiges de maïs/sorgho/coton, etc.), déchets industriels (bois/copeaux de bois, déchets d’exploitation forestière, résidus industriel), de la biomasse produite spécifiquement pour les centrales)].

Spécifiquement, il s’agit de :

1. développer une politique rationalisée et globale axée sur le marché de l'énergie et le cadre juridique / réglementaire pour la production de la biomasse-électricité par les producteurs indépendants d'énergie (PIE) ;
2. Promouvoir les investissements dans les technologies de l'énergie propre et des pratiques sobres en carbone dans le secteur des déchets agroforesterie.) ;
3. Développer l'utilisation intégrée des terres, des forêts et la gestion durable des ressources naturelles qui fournissent des avantages sociaux et de maintenir la biomasse pour la production d’électricité, et ;
4. Mettre en œuvre un programme de diffusion de l'expérience du projet (sensibilisation / meilleures pratiques / leçons apprises pour la réplication dans tout le pays)

**Zone d’intervention du projet,**

Le projet Biomasse Electricité couvre trois (03) départements (Collines, Donga, Borgou) et intervient dans quatre (04) communes à savoir: Kalalé, Djougou, Savalou et Dassa-Zoumé.

Les communes ont été choisies en fonction des principaux critères suivants, qui ont été établis dans le cadre d'un processus participatif (lors d'ateliers avec les parties prenantes organisées par le PNUD): (i) La proximité de la grille SBEE qui faciliteront l'extension des capacités pour répondre aux besoins locaux et à l'exportation vers la grille, (ii) la disponibilité de la biomasse à partir de résidus agricoles, déchets de bois, etc., en dépit de l'utilisation concurrentielle et à un coût raisonnable, (iii) la production agricole, y compris le coton, le maïs, le riz, le sorgho, etc. (iv) des conditions climatiques propices à rapide la croissance et le pouvoir calorifique élevé de résidus et boisés, (v) la disponibilité des terres pour les arbres des plantations et le potentiel de terres restauration, (vi) la présence des intérêts économiques des groupes, (vii) la représentation des sexes dans les comités locaux de gestion, (viii) la disponibilité d'un plan d'aménagement. Par ailleurs, les parties prenantes ont établi une liste de critères secondaires: (i) une répartition égale de la population dans la zone cible, (ii) la présence d'unités industrielles utilisant des produits à base de biomasse pour compenser tout déficit de résidus agricoles dans une année donnée, et (iii) l'absence d'une autre usine de production d'électricité à base de biomasse dans le voisinage qui serait en concurrence pour les résidus agricoles.

* **Activités du projet**

Pour atteindre les résultats attendus, le projet travaillera à :

* l’amélioration du cadre politique, institutionnel et régulateur favorable à la génération d’électricité par gazéification de la biomasse (revue du CBTE, CBE, décrets, arrêtés, etc.).
* **la mise à jour du code du réseau électrique** pour réguler l'injection de l'électricité issue des systèmes de production d'énergies renouvelables ;
* l**’établissement et la standardisation des procédures de mise en place des marchés d'approvisionnement et des processus d'approvisionnement ;**
* la mise en place d’un guichet unique pour la délivrance des permis de construction et des permis aux développeurs privés d'Energies Renouvelables afin d'éviter aux développeurs les tracasseries administratives et d'accélérer le processus d'approbation ;
* l’établissement de Directives pour l’évaluation environnementale, économique et financière des projets de centrales à biomasse ;
* la mise en place d’un Mécanisme de Soutien Financier (MSF) pour encourager le secteur privé à investir dans la production durable de l’électricité par gazéification ;
* la mise en place des mesures d'incitations financières appropriées **et autres** au profit des PIE afin de les encourager à investir dans la production durable de l’électricité
* l’appui à **l’implantation de 04 centrales à gazéification de Biomasse de 4MW** dans les 4 communes d’intervention du projet, **généreront 76.651 MWh** d’électricité pour une **production annuelle de 24.498 MWh .**
* La mise en place des centrales à gazéification de biomasse produisant au moins 04 MW d'électricité reliés ou non au réseau dans les 04 communes pilotes par les producteurs indépendants sur différents sites ;
* l’élaboration des Plans de Gestion Intégrée de l'Utilisation des Sols (PGIUS) des quatre (04) communes d'intervention et le renforcement du cadre institutionnel local ;
* l’accompagnement des communautés cibles afin d’améliorer leurs techniques agricoles sur plus de 9000 hectares et de restaurer les terres et les plantations forestières sur 2000 hectares dans les des 04 communes par la promotion des techniques de gestion durable des terres agricoles et des Forêts (GDTAF) ;
* la promotion des bonnes pratiques, de la réplication des approches intégrées (succès) et de l'investissement privé dans le secteur des énergies renouvelables.
* **Budget total et Co-financement prévu.**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Financement par bailleur (s)** | **Bailleur (s)** | **En Dollars USD** | **En FCFA** |
| FEM  PNUD  BN  CEB | USD 3,872,602  USD 500,000  USD 10 250 000  USD 15 000 000 | 1 936 301 000 FCFA  250 000 000 FCFA  5 125 000 000 FCFA  7 500 000 000 FCFA |
| TOTAL | | **USD 29.622.602** | **14 811 301 000 FCFA** |

* **Brève description des dispositifs institutionnels et tout autre accord conclu avec les partenaires et les parties prenantes pertinents**

La principale Agence de réalisation est le Ministère de l’Energie (ME) à travers la Direction Générale des Ressources Energétiques (DGRE) en tant que structure de tutelle du projet. Le projet est géré selon les procédures NEX.

Les Parties Responsables du projet sont : Ministère de l’Energie (ME), Ministère du Plan et du Développement (MPD), Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD), Ministère de l’Economie et des Finances (MEF), Ministère de l’Agriculture, de l’Elevage et de la Pêche (MAEP), Autorité de Régulation de l’Electricité (ARE)/ Présidence de la République, Secteur privé (CEB), West African Power Pool (WAPP)/ECOWAS

Dans le cadre de la mise en œuvre, les organes de gouvernance du projet sont : (i) le Comité de Pilotage du Programme Cadre ; (ii) le Comité Technique du projet ; (iii) l’Équipe de Gestion du Projet ; (iv) les Arrangements d’audit.

* **Partenaires de mise en œuvre**
* Ministère de l’Energie à travers la Direction Générale des Ressources Energétique (DGRE)
* Fonds pour l’Environnement Mondial (FEM)
* Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD),
* La Communauté Electrique du Bénin (CEB)
* Les communautés à la base
* **Alignement du projet avec les ODD et le PAG**

Le projet est aligné sur les ODD 7 et 13 et l’axe 7 du 3è pilier du PAG 2016-2021

**3. OBJECTIFS DE L’EXAMEN À MI-PARCOURS**

L’examen à mi-parcours évaluera les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs et des résultats du projet, tels qu’énoncés dans le Document de projet, et mesurera les premiers signes de réussite ou d’échec du projet, de manière à définir les changements qu’il faut opérer pour remettre le projet sur la voie de la réalisation des résultats escomptés. L’examen à mi-parcours examinera aussi la stratégie du projet et les risques concernant sa durabilité.

**4. APPROCHE et MÉTHODOLOGIE**

L’examen à mi-parcours doit fournir des informations fondées sur des données factuelles crédibles, fiables et utiles. L’équipe chargée de l’examen utilisera toutes les sources d’informations pertinentes, y compris les documents élaborés pendant la phase de préparation du projet (par exemple, Fiche d’Identité du Projet (FIP), Plan d’initiation du projet du PNUD, Politique de sauvegardes environnementales et sociales du PNUD, le Document de projet, les rapports de projets dont l’Examen annuel du projet/PIR, la révision des budgets du projet, les rapports d’enseignements tirés, les documents stratégiques et juridiques nationaux, et tout autre matériel que l’équipe juge utile pour étayer l’examen). L’équipe chargée de l’examen à mi-parcours examinera l’outil de suivi de référence du domaine d’intervention du GEF présenté au GEF avec l’approbation du responsable, et l’outil de suivi à mi-parcours du domaine d’intervention du GEF qui doit être complété avant le début de la mission sur le terrain, conduite pour l’examen à mi-parcours.

L’équipe chargée de l’examen à mi-parcours doit suivre une approche collaborative et participative[[6]](#footnote-6) afin d’assurer une participation active de l’équipe du projet, des homologues gouvernementaux (le point focal opérationnel du GEF), des bureaux de pays du PNUD, des conseillers techniques régionaux PNUD-GEF, et autres parties prenantes principales.

La participation des parties prenantes est fondamentale à la conduite de l’examen à mi-parcours avec succès.[[7]](#footnote-7) Cette participation doit consister en des entretiens avec les parties prenantes qui assument des responsabilités liées au projet, à savoir entre autres la Direction Générale des Ressources Energétiques (DGRE) du Ministère de l’Energie (ME) en tant que structure de tutelle et principale Agence de réalisation du projet.

Les Parties Responsables du projet sont : la Direction Générale des Ressources Energétiques du (ME), la Direction Générale de l’Environnement et du Climat (DGEC) du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD), l’Unité de Gestion et de Coordination du Plan Cadre des Nations Unies pour l’Assistance au Développement du Bénin (UGC/UNDAF) du Ministère du Plan et du Développement (MPD), la Direction Générale du Budget du Ministère de l’Economie et des Finances (MEF), l’Agence Météo-Bénin du Ministère des Infrastructures et des Transports (MIT), la Direction des Organisations Internationales (DOI) du Ministère des Affaires Etrangères (MAE), la Direction des Collectivités Locales (DCL) du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale (MDGL), l’Autorité de Régulation de l’Électricité de la Présidence de la République, l’Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB), l’Association Inter-Professionnelle de Spécialistes des Energies Renouvelables (AISER) au Bénin; la Communauté Electrique du Bénin (CEB), la Société Béninoise d’Energie Electrique (SBEE) et des Personnes ressources (provenant du monde universitaire, des OSC, ou des experts indépendants) ayant des connaissances en changement climatique, en énergie renouvelable, en gestion durable des terres, etc..

En outre, l’équipe chargée de l’examen à mi-parcours doit conduire des missions sur le terrain à Djougou, Savalou et Kalalé notamment les sites suivants du projet : (i) Goumbakou, Kakindoni, Wassa-Djéou, Wassa, Forêt de Koha dans la commune de Djougou, (ii) Gobada (Agonkanmé) et Govi dans la commune de Savalou et (iii) Bouca-Centre, l’Unité d’Aménagement (UA) de Boa, Nassiconzi (Unité d’Aménagement de Kalalé) situées dans la Forêt classée des Trois Rivières dans la commune de Kalalé

Le rapport final d’examen à mi-parcours doit exposer en détails l’approche appliquée pour l’examen, en indiquant explicitement les raisons ayant motivé cette approche, les hypothèses de départ, les défis à relever, les points forts et les points faibles des méthodes et de l’approche appliquées pour l’examen.

**5. PORTÉE DÉTAILLÉE DE L’EXAMEN À MI-PARCOURS**

L’équipe chargée de l’examen à mi-parcours évaluera l’évolution du projet dans les quatre catégories mentionnées ci-après :

**i. Stratégie de projet**

Conception de projet :

* Analyser le problème auquel s’attaque le projet ainsi que les hypothèses de base. Passer en revue les conséquences éventuelles de toute hypothèse erronée ou de tout changement contextuel sur la réalisation des résultats du projet tel qu’énoncés dans le Document de projet.
* Examiner la pertinence de la stratégie du projet et évaluer si c’est le moyen le plus efficace d’atteindre les résultats escomptés. Les enseignements tirés d’autres projets pertinents ont-ils été convenablement pris en considération dans la conception du projet ?
* Étudier la façon dont le projet répond aux priorités du pays. Faire le point sur l’appropriation nationale. Le concept du projet est-il conforme aux priorités et plans nationaux pour le développement sectoriel du pays (ou des pays participants s’il s’agit de projets multi-pays) ?
* Examiner les processus décisionnels : les points de vue des personnes qui seront concernées par les décisions du projet, de celles qui pourraient influer sur les résultats et de celles qui pourraient contribuer à l’information ou à d’autres ressources visant le processus, ont-ils été pris en considération pendant la conception de projet ?
* Examiner la mesure dans laquelle les questions pertinentes en matière de genre ont été soulevées pendant la conception du projet. Voir annexe 9 des *Directives pour la conduite de l’examen à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le GEF* pour obtenir d’autres instructions.
* Indiquer s’il y a des domaines de préoccupation majeure qui nécessitent des améliorations.

Cadre de résultats/cadre logique :

* Procéder à une analyse critique des indicateurs et cibles du cadre logique du projet, évaluer la mesure dans laquelle les cibles à mi-parcours sont « SMART » (spécifiques, mesurables, réalisables, pertinentes et limitées dans le temps), et proposer des modifications/révisions spécifiques aux cibles et indicateurs lorsque nécessaire.
* Les objectifs, résultats ou éléments du projet sont-ils clairs, applicables dans la pratique et réalisables dans les délais fixés ?
* Examiner si les progrès réalisés à ce jour ont produit, ou pourraient produire à l’avenir, des effets bénéfiques pour le développement (par exemple, génération de revenus, égalité des sexes et autonomisation des femmes, meilleure gouvernance, etc...) qu’il faudrait intégrer au cadre de résultats du projet et suivre annuellement.
* S’assurer que l’on suit efficacement les aspects généraux en matière de développement et de genre du projet. Mettre au point et recommander des indicateurs de développement « SMART », notamment des indicateurs ventilés par sexe et des indicateurs faisant apparaître les effets bénéfiques pour le développement.

**ii. Progrès vers la réalisation des résultats**

Analyse de progrès vers les réalisations :

* Passer en revue les indicateurs du cadre logique à la lumière des progrès accomplis vers la réalisation des cibles de fin de projet, à l’aide de la Matrice des progrès vers la réalisation des résultats et les *Directives pour la conduite de l’examen à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le GEF* ; les progrès sont indiqués par couleur selon le principe des « feux tricolores » en fonction du niveau de progrès obtenus pour chaque réalisation ; formuler des recommandations pour les secteurs entrant dans la catégorie « Ne sont pas en voie de réalisation » (en rouge).

Tableau. Matrice des progrès vers la réalisation des résultats (Réalisations obtenues à la lumière des cibles de fin de projet)

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Stratégie de projet** | **Indicateur[[8]](#footnote-8)** | **Niveau de référence[[9]](#footnote-9)** | **Niveau lors du premier PIR (auto-déclaré)** | **Cible à mi-parcours[[10]](#footnote-10)** | **Cible à la fin du projet** | **Niveau et évaluation à mi-parcours[[11]](#footnote-11)** | **Évaluation obtenue[[12]](#footnote-12)** | **Justification de l’évaluation** |
| **Objectif :** | Indicateur (si applicable): |  |  |  |  |  |  |  |
| **Réalisation 1 :** | **Indicateur 1**: |  |  |  |  |  |  |  |
| **Indicateur 2:** |  |  |  |  |  |  |  |
| **Réalisation 2 :** | **Indicateur 3:** |  |  |  |  |  |  |  |
| **Indicateur 4:** |  |  |  |  |  |  |  |
| **Etc.** |  |  |  |  |  |  |  |
| **Etc.** |  |  |  |  |  |  |  |  |

**Grille d’évaluation des indicateurs**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Vert = réalisé | Jaune = en voie de réalisation | Rouge = pas en voie de réalisation |

Après analyse des progrès vers l’obtention des réalisations :

* Comparer et analyser l’outil de suivi de départ du GEF avec celui réalisé juste avant l’examen à mi-parcours.
* Identifier les obstacles entravant toujours la réalisation des objectifs du projet pour la période restante du projet.
* En passant en revue les effets bénéfiques du projet à ce jour, définir les moyens par lesquels on pourrait accroître ces effets.

**iii. Mise en œuvre des projets et gestion réactive**

Mécanismes de gestion :

* Examiner l’efficacité globale de la gestion de projet telle qu’énoncée dans le Document de projet. Des changements ont-ils été apportés et sont-ils efficaces ? Les responsabilités et la structure hiérarchique sont-elles claires ? Le processus décisionnel est-il transparent et entamé en temps utile ? Recommander les améliorations à introduire.
* Étudier la qualité d’exécution de l’organisme d’exécution/des partenaires de mise en œuvre et recommander les améliorations à introduire.
* Étudier la qualité de l’appui fourni par l’organisme partenaire du GEF (PNUD) et recommander les améliorations à introduire.

Planification des activités :

* Passer en revue tout retard intervenu dans le démarrage et la mise en œuvre du projet, définir ce qui a causé ces retards et voir si les causes ont été éliminées.
* Les processus de planification des activités sont-ils axés sur les résultats ? Si non, proposer des moyens de réorienter la planification des activités de manière à ce qu’elle soit axée sur les résultats.
* Examiner l’application du cadre de résultats/cadre logique du projet en tant qu’outil de gestion et examiner tout changement qui y a été apporté depuis le début du projet.

Financement et cofinancement :

* Etudier la gestion financière du projet, en s’attachant particulièrement au rapport coût-efficacité des interventions.
* Passer en revue tout changement d’allocations de fonds résultant de révisions budgétaires, et évaluer l’adéquation et la pertinence de ces révisions.
* Le projet s’accompagne-t-il des contrôles financiers appropriés, notamment en matière de communication de données et de planification, permettant à la direction de prendre des décisions budgétaires éclairées et de verser les fonds en temps utile ?
* Sur la base du tableau de suivi du cofinancement à remplir, formuler des commentaires sur le cofinancement : le cofinancement est-il stratégiquement appliqué pour contribuer à la réalisation des objectifs du projet ? L’équipe chargée du projet organise-t-elle régulièrement des réunions avec les partenaires de cofinancement en vue d’harmoniser les priorités de financement et les plans annuels de travail ?

Systèmes de suivi et d’évaluation au niveau du projet :

* Examiner les outils de suivi actuellement utilisés : fournissent-ils les informations nécessaires ? Impliquent-ils la participation des principaux partenaires ? Sont-ils alignés sur ou intégrés dans les systèmes nationaux ? Utilisent-ils les informations existantes ? Sont-ils efficients ? Sont-ils rentables ? D’autres outils sont-ils nécessaires ? Comment pourraient-ils être plus participatifs et plus inclusifs ?
* Etudier la gestion financière du budget de suivi et d’évaluation du projet. Les ressources allouées sont-elles suffisantes pour le suivi et l’évaluation ? Ces ressources sont-elles efficacement allouées ?

Participation des parties prenantes :

* Gestion des projets : les partenariats nécessaires et appropriés ont-ils été mis en place et renforcés avec des parties prenantes directes et indirectes ?
* Participation et processus menés par les pays : les parties prenantes gouvernementales aux niveaux local et national appuient-elles les objectifs du projet ? Jouent-elles toujours un rôle actif dans les décisions prises concernant le projet qui appuient l’efficience et l’efficacité de la mise en œuvre du projet ?
* Participation et sensibilisation du public : dans quelle mesure la participation des parties prenantes et la sensibilisation du public contribuent-elles à faire progresser la réalisation des objectifs du projet ?

Communication de données :

* Evaluer la manière à laquelle la direction du projet a fait part des changements découlant de la gestion réactive et les a notifiés au Comité de pilotage du projet.
* Evaluer si l’équipe du projet et les partenaires se conforment comme il se doit aux exigences de communication de données du GEF (c’est-à-dire, les mesures prises pour donner suite à une mauvaise évaluation dans le PIR, le cas échéant ?)
* Evaluer la façon dont les enseignements tirés du processus de gestion réactive ont été étayés par des documents, communiqués aux principaux partenaires et intégrés par ces derniers.

Communication :

* Examiner la communication interne avec les parties prenantes concernant le projet : la communication est-elle régulière et efficace ? Certaines parties prenantes principales sont-elles exclues de la communication ? Des mécanismes de retour d’informations existent-il dans le cadre de la communication ? La communication avec les parties prenantes contribue-t-elle à sensibiliser ces dernières aux réalisations et aux activités liées au projet, et aux investissements pour la durabilité des résultats du projet ?
* Examiner la communication externe concernant le projet : des moyens de communication appropriés sont-ils en place ou en cours de mise en place, pour faire part au public des progrès accomplis dans le cadre du projet et de son impact escompté (existe-t-il un site Internet par exemple ? Ou le projet a-t-il mis en œuvre des campagnes appropriées de sensibilisation du public ?)
* Aux fins de la communication de données, rédiger un paragraphe d’une demi page pour résumer les progrès accomplis vers la réalisation des résultats du projet, en matière de contribution aux effets bénéfiques pour le développement durable et aux effets bénéfiques pour l’environnement mondial.

**iv. Durabilité**

* Vérifier si les risques définis dans le Document du projet, l’Examen annuel du projet /PIR et le module ATLAS de gestion des risques sont les plus importants et si les évaluations des risques sont appropriées et à jour. Dans la négative, expliquer pourquoi.
* En outre, évaluer les risques pour la durabilité dans les catégories suivantes :

Risques financiers pour la durabilité :

* Quelle est la probabilité qu’il n’y ait pas de ressources financières et économiques disponibles après la fin de l’aide du GEF (considérer que les ressources possibles peuvent provenir de sources multiples, comme les secteurs public et privé, les activités génératrices de revenus, et autres financements pouvant être des ressources financières adaptées à la durabilité des réalisations du projet) ?

Risques socio-économiques pour la durabilité :

* Existe-t-il des risques sociaux ou politiques susceptibles de menacer la durabilité des réalisations du projet ? Quel est le risque que le niveau d’appropriation par les parties prenantes (y compris par les gouvernements et autres parties prenantes principales) ne soit pas suffisant pour permettre de maintenir les réalisations/bénéfices du projet ? Les différentes parties prenantes principales ont-elles conscience qu’il est dans leur intérêt de maintenir les bénéfices du projet ? La sensibilisation du public/des parties prenantes est-elle suffisante pour appuyer les objectifs à long terme du projet ? L’équipe du projet étaye-t-elle par des documents les enseignements tirés en permanence, et ces documents sont-ils communiqués aux parties concernées, lesquelles pourraient apprendre du projet et potentiellement le reproduire et/ou le reproduire à plus grande échelle à l’avenir ?

Risques liés au cadre institutionnel et à la gouvernance pour la durabilité :

* Les cadres juridiques, les politiques, les structures de gouvernance et les processus présentent-ils des risques qui pourraient menacer la durabilité des bénéfices du projet ? Lors de l’évaluation de ce paramètre, examiner également des systèmes/mécanismes exigés pour la responsabilité, la transparence et le transfert des connaissances techniques sont en place.

Risques environnementaux pour la durabilité :

* Existe-t-il des risques environnementaux qui pourraient menacer la durabilité des réalisations du projet?

**Conclusions et recommandations**

L’équipe chargée de l’examen à mi-parcours inclura un paragraphe dans le rapport, exposant les conclusions fondées sur des données probantes de l’examen à mi-parcours, à la lumière des résultats.[[13]](#footnote-13)

Des recommandations seront formulées sous forme de propositions succinctes d’interventions fondamentales qui seront spécifiques, mesurables, réalisables et appropriées. Un tableau des recommandations devrait être joint au résumé du rapport. Veuillez consulter les *Directives pour la conduite de l’examen à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le GEF* pour obtenir des instructions sur le tableau des recommandations.

L’équipe chargée de l’examen à mi-parcours devra formuler 15 recommandations au maximum.

**Évaluation**

L’équipe chargée de l’examen à mi-parcours communiquera les évaluations faites des résultats du projet et fera une brève description des réalisations associées dans le *Tableau de résumé des évaluations et réalisations* dans le résumé du rapport de l’examen à mi-parcours. Voir l’annexe E pour consulter la grille des évaluations. Des évaluations de la stratégie du projet et du projet dans son ensemble ne sont pas exigées.

Tableau de résumé de l’évaluation et des réalisations de l’examen à mi-parcours du projet de *Renforcement de la résilience du secteur de l’énergie aux impacts des changements climatiques au Bénin*

| **Evaluation** | **Evaluation examen à mi-parcours** | **Description de la réalisation** |
| --- | --- | --- |
| **Stratégie du projet** | N/A |  |
| **Progrès accomplis vers la réalisation des résultats** | Evaluation de la réalisation de l’objectif : (sur une échelle à 6 niveaux) |  |
| Réalisation 1  Evaluation de la réalisation : (sur une échelle à 6 niveaux) |  |
| Réalisation 2 Evaluation de la réalisation : (sur une échelle à 6 niveaux) |  |
| Réalisation 3 Evaluation de la réalisation : (sur une échelle à 6 niveaux) |  |
| Etc. |  |
| **Mise en œuvre du projet et gestion réactive** | (sur une échelle à 6 niveaux) |  |
| **Durabilité** | (sur une échelle de 4 points) |  |

**6. CALENDRIER**

La durée totale de l’examen à mi-parcours sera de *vingt-cinq (25) jours ouvrables fermes* soit environ *six (06) semaines)* à compter de *la date de signature des contrats* des consultants. Le calendrier provisoire de l’examen à mi-parcours est le suivant, T indiquant le temps ou la date, avec T0 comme la date de clôture pour le dépôt des candidatures:

|  |  |
| --- | --- |
| **CALENDRIER** | **ACTIVITÉ** |
| T0 | Clôture des candidatures |
| T1 = T0 + 7 Jours | Sélection de l’équipe chargée de l’examen à mi-parcours |
| T2 = T1 + 7 Jours | Préparation de l’équipe (remise des Documents de projet) |
| T3 = T2 + 4 Jours | Examen des documents et préparation du Rapport initial d’examen à mi-parcours |
| T4 = T3 + **3 Jours** | Finalisation etvalidation du Rapport d’initiation de l’examen à mi-parcours- au plus tard au début de la mission pour l’examen à mi-parcours |
| T5 = T4 + **10 Jours** | Mission pour l’examen à mi-parcours : réunions avec les parties prenantes, entretiens, visites sur le terrain |
| T6 = T5 + **4 Jours** | Réunion de synthèse de la mission et présentation des premières conclusions - au plus tôt à la fin de la mission pour l’examen à mi-parcours |
| T7 = T6 + **6 Jours** | Préparation et soumission du projet de rapport |
| T8 = T7 + **2 Jours** | Incorporation des observations et contributions dans le projet de rapport/finalisation du rapport d’examen à mi-parcours et soumission du rapport |
| T9= T8 + 3 Jours | Préparation des réponses de gestion par la direction de mise en œuvre du projet |
| T10 = T9 + 2 Jours | Organisation par la direction de mise en œuvre du projet, d’un atelier de restitution avec les parties prenantes |
| T11 = T10 + 2 Jours | Date prévue d’achèvement de l’ensemble du processus d’examen à mi-parcours |

Les possibilités de visites sur place devraient être exposées dans le Rapport d’initiation.

**7. DOCUMENTS À PRODUIRE DANS LE CADRE DE L’EXAMEN À MI-PARCOURS**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **#** | **Documents à produire** | **Description** | **Délais** | **Responsabilités** |
| **1** | **Rapport d’initiation de l’examen à mi-parcours** | L’équipe chargée de l’examen à mi-parcours précise ses objectifs et méthodes d’examen | Au plus tard 2 semaines avant la mission de terrain pour l’examen à mi-parcours : (T4) | L’équipe chargée de l’examen à mi-parcours présente le rapport à l’Unité mandatrice et à la direction du projet |
| **2** | **Rapport Préliminaire** | Premières conclusions | Fin de la mission pour l’examen à mi-parcours : (T7) | L’équipe chargée de l’examen à mi-parcours présente les conclusions à l’Unité mandatrice et à la direction du projet |
| **3** | **Projet de Rapport final** | Rapport complet (rédigé à l’aide des directives sur le contenu figurant à l’annexe B) avec les annexes | Dans les trois semaines suivant le démarrage de la mission pour l’examen à mi-parcours : (T8) | Le projet sera envoyé à l’Unité mandatrice, révisé par le RTA, l’Unité coordonnatrice du projet, et le point focal opérationnel du GEF |
| **4** | **Rapport final \*** | Rapport révisé avec que les renvois détaillant comment il a été donné suite (ou non) aux commentaires reçus dans le rapport final d’examen à mi-parcours | Une semaine après la réception des commentaires du PNUD sur le projet de rapport : (T8) | Le rapport final sera envoyé à l’Unité mandatrice |

\*Le rapport final d’examen à mi-parcours doit être rédigé en anglais. Le cas échéant, l’Unité mandatrice peut prévoir la traduction du rapport dans une langue plus couramment parlée par les parties prenantes nationales.

1. **DISPOSITIONS RELATIVES À L’EXAMEN À MI-PARCOURS**

C’est l’Unité mandatrice qui a la responsabilité principale de gérer l’examen à mi-parcours. L’Unité mandatrice de l’examen à mi-parcours du projet est le bureau de pays du PNUD Bénin.

L’Unité mandatrice passera un contrat avec les consultants et s’assurera que l’équipe chargée de l’examen à mi-parcours disposera en temps utile des indemnités journalières et des facilités de voyage dans le pays. L’équipe de projets aura la responsabilité de prendre contact avec l’équipe chargée de l’examen à mi-parcours afin de lui fournir tous les documents nécessaires, de préparer les entretiens avec les parties prenantes, et d’organiser les visites sur le terrain.

1. **COMPOSITION DE L’ÉQUIPE**

Une équipe composée de deux consultants indépendants conduira l’examen à mi-parcours. Elle sera dirigée par un consultant international, chef d’équipe justifiant de solides expériences internationales en évaluation de projets. Le consultant associé sera un expert national avec des expériences en évaluation et dans le champ thématique du projet Biomasse Electricité. Les consultants ne peuvent pas avoir participé à la préparation, la formulation, et/ou la mise en œuvre du projet (y compris la rédaction du Document de projet) et ne devront pas avoir de conflit d’intérêts en relation avec les activités liées au projet.

Les critères d’évaluation sont :

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **N°** | **Critères d’évaluation** | **Consultant International (Chef d’équipe)** | | **Consultant National (Associé)** | |
| **Barème** | **Description des critères** | **Barème** | **Description des critères** |
| **1** | Compréhension de la mission | 10 | * Compréhension avérée des questions liées aux enjeux énergétiques, au genre et *à l’adaptation aux changements climatiques*; expérience dans l’évaluation et l’analyse tenant compte du genre. * Excellente aptitude à la communication ;   Compétences avérées en matière d’analyse ; | 10 | * Compréhension avérée des questions liées aux enjeux énergétiques, au genre et *à l’adaptation aux changements climatiques*; * Aptitude à la communication ;   Compétences avérées en matière d’analyse ; |
| **2** | Expériences spécifiques pertinentes | 30 | * Expérience professionnelle d’au moins 10 ans dans des secteurs techniques pertinents ; * Expérience récente dans les méthodologies d’évaluation de la gestion axée sur les résultats ; * Expérience dans l’application d’indicateurs SMART et dans le remaniement ou la validation des scénarios de départ ; * Expérience dans la collaboration avec le GEF ou les évaluations du GEF ; * Expérience professionnelle *au Bénin ou dans la sous-région ouest-africaine* ; * Expérience dans l’évaluation/la révision de projet dans le système des Nations Unies ou toute autre organisation internationale ou sous régionale | 40 | * Expérience professionnelle d’au moins 3 ans dans la collecte, le traitement et l’analyse de données à l’aide d’outils statistiques; * Expérience récente de conduite d’études dans une position similaire ; * Expérience dans l’évaluation/la révision de projet dans le système des Nations Unies ou toute autre ONG ou organisation internationale. |
| **3** | Méthodologie proposée | 20 |  | 20 |  |
| **4** | Conformité du plan de travail | 10 |  |  |  |
| **5** | Qualifications et compétences | 30 | * Diplôme de niveau BAC+5 en *gestion des projets de modèle d’adaptation aux changements climatiques, en économie d’énergie, de l’électricité, en agroéconomie, ou équivalent*; * Compétences en gestion réactive, telle qu’appliquée à *l’Adaptation aux changements climatiques et Energie* du *GEF*) ; | 30 | * Diplôme de Maîtrise en *gestion, environnement, changements climatiques, avec une formation complémentaire en statistique* * Maîtrise des outils de traitement de données y compris motivationnelles |
| **TOTAL** | | **100** |  | **100** |  |

.

1. **MODALITÉS DE PAIEMENT ET SPÉCIFICATIONS**

* 10% du montant après approbation du rapport d’initiation définitif d’examen à mi-parcours
* 30% après la présentation du projet de rapport d’examen à mi-parcours
* 60% après la finalisation du rapport d’examen à mi-parcours

Ou, conformément à ce qui aura été convenu entre l’Unité mandatrice et l’équipe chargée de l’examen à mi-parcours.

1. **PROCESSUS DE PRÉSENTATION DES CANDIDATURES** [[14]](#footnote-14)

**Processus recommandé de présentation des propositions :**

1. **Lettre confirmant la manifestation d’intérêt et la disponibilité** à l’aide du modèle[[15]](#footnote-15) fourni par le PNUD ;
2. **CV** et **Notice personnelle** (Formulaire P11[[16]](#footnote-16));
3. **Brève description de la méthode de travail/proposition technique** indiquant les raisons pour lesquelles la personne estime être la mieux placée pour réaliser la mission attribuée, et méthodologie proposée indiquant de quelle manière elle abordera et réalisera la mission attribuée ; (1 page au maximum)
4. **Proposition financière** indiquant le montant totaltout compris du contrat et toute autre dépense relative au déplacement (billet d’avion, indemnités journalières, etc.), qui seront détaillées conformément au modèle joint à la Lettre de manifestations d’intérêt. Dans le cas où un candidat travaillerait pour une organisation/entreprise/institution et prévoirait la facturation par son employeur des frais de gestionrelativement à la procédure pour qu’il soit mis à la disposition du PNUD en vertu d’un accord de prêt remboursable(RLA), le candidat devra le signaler ici et s’assurer que tous les frais associés sont compris dans la proposition financière soumise au PNUD.

Tous les documents associés (y compris les attestations de travail, de bonne fin d’exécution, les diplômes et certifications pertinents, etc) à la candidature devront être présentés à l’adresse : Programme des Nations Unies pour le développement au Bénin Lot 111 Zone résidentielle 01BP 506 Cotonou Tel: + 229 21 31 30 45/46 Fax: + 229 21 31 57 86 dans une enveloppe cachetée indiquant la référence suivante « Consultant pour l’examen à mi-parcours du projet Renforcement de la résilience du secteur de l’énergie aux impacts des changements climatiques au Bénin » ou par courrier électronique à l’adresse suivante UNIQUEMENT : [registry.bj@undp.org](mailto:registry.bj@undp.org) This email address is being protected from spam bots, you need Javascript enabled to view it lelelel le : *xx Juin 2019* à 18 heures au plus tard). **Les candidatures incomplètes ne seront pas examinées.**

**Critères d’évaluation des propositions :** seules les candidatures qui répondent et sont conformes aux critères seront évaluées. Les offres seront évaluées selon une méthode qui associe plusieurs évaluations – la formation et l’expérience dans des fonctions similaires compteront pour 70 pour cent et le tarif proposé comptera pour 30 pour cent de l’évaluation totale. Le candidat qui obtiendra la meilleure évaluation, et qui acceptera les conditions générales du PNUD, se verra attribuer le contrat.

**Mandat - ANNEXE A : Liste des documents à examiner par l’équipe chargée de l’examen à mi-parcours**

1. Fiche d’identité du projet (FIP)
2. Plan d’initiation du projet du PNUD
3. Document de projet du PNUD
4. Résultats de l’étude d’impact environnemental et social du PNUD
5. Rapport d’initiation de projet
6. Tous les rapports de mise en œuvre de projets (PIR)
7. Rapports d’activité et plans de travail trimestriels des différentes équipes de travail
8. Rapports d’audit
9. Outils de suivi finalisés par domaine d’intervention du GEF après approbation du Responsable et à mi-parcours (*indiquer les outils de suivi spécifiques aux domaines d’intervention de ce projet*)
10. Rapport de mission de contrôle
11. Tous les rapports de suivi élaborés dans le cadre du projet
12. Directives financières et administratives appliquées par l’équipe du projet

Les documents suivants seront aussi disponibles :

1. Directives, manuels et systèmes opérationnels relatifs au projet
2. Documents programmatique de pays du PNUD
3. Procès-verbaux des réunions du Comité de pilotage du projet Renforcement de la résilience du secteur de l’énergie aux impacts des changements climatiques au Bénin et autres réunions (par exemple, réunions du Comité d’évaluation des projets)
4. Carte indiquant le lieu du projet

**Mandat - ANNEXE B : Directives relatives au contenu du Rapport d’examen à mi-parcours**[[17]](#footnote-17)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **i.** | Informations de base du rapport *(page d’ouverture ou page du titre)*   * Titre du projet appuyé par le PNUD est financé par le GEF * Numéro PIMS du PNUD et numéro d’identification du projet du GEF * Echéances de l’examen à mi-parcours et date du rapport d’examen à mi-parcours * Région et pays concernés par le projet * Domaine d’intervention opérationnel/programme stratégique du GEF * Organisme d’exécution/partenaire de mise en œuvre et autres partenaires liée au projet * Membres de l’équipe chargée de l’examen à mi-parcours * Remerciements | | |
| **ii.** | Table des matières | | |
| **iii.** | Acronymes et abréviations | | |
| **1.** | Résumé *(3-5 pages)*   * Tableau d’informations relatives au projet * Description du projet (succincte) * Résumé de l’avancement du projet (entre 200 et 500 mots) * Tableau du résumé de l’évaluation et de la performance * Résumé concis des conclusions * Tableau de synthèse des recommandations | | |
| **2.** | Introduction *(2-3 pages)*   * Finalité et objectifs de l’examen à mi-parcours * Portée et méthodologie : principes de conception et d’exécution de l’examen à mi-parcours, son approche et ses méthodes de collecte de données, et limites de l’examen à mi-parcours * Structure du rapport d’examen à mi-parcours | | |
| **3.** | Description du projet et contexte *(3-5 pages)*   * Contexte de développement : facteurs environnementaux, socio-économiques, institutionnels et politiques ayant un intérêt pour l’objectif et la portée du projet * Problèmes que le projet cherche à régler : menaces et obstacles ciblés * Description et stratégie du projet : objectifs, réalisations et résultats escomptés, description des sites sur le terrain (le cas échéant) * Accords relatifs à la mise en œuvre du projet : brève description du Comité de pilotage du projet, principaux accords conclus avec les partenaires de mise en œuvre, etc. * Calendrier et grandes étapes du projet * Principales parties prenantes : liste récapitulative | | |
| **4.** | Résultats *(12-14 pages)* | | |
| **4.1** | Stratégie du projet   * Conception du projet * Cadre de résultats/cadre logique | |
| **4.2** | Progrès accomplis vers la réalisation des résultats   * Analyse des progrès accomplis vers les réalisations * Obstacles entravant encore la réalisation de l’objectif du projet | |
| **4.3** | Mise en œuvre du projet et gestion réactive   * Dispositions relatives à la gestion * Planification des activités * Financement et cofinancement * Systèmes de suivi et d’évaluation au niveau du projet * Participation des parties prenantes * Communication de données * Communication | |
| **4.4** | Durabilité   * Risques financiers pour la durabilité * Risques socio-économiques pour la durabilité * Cadre institutionnel et risques de gouvernance pour la durabilité * Risques environnementaux pour la durabilité | |
| **5.** | Conclusions et recommandations *(4-6 pages)* | | |
|  | **5.1** | | Conclusions   * Déclarations générales et équilibrées (fondées sur des données probantes et liées aux résultats de l’examen à mi-parcours) mettant en évidence les points forts, les points faibles et les résultats du projet |
| **5.2** | | Recommandations   * Mesures correctrices pour la conception, la mise en œuvre, le suivi et l’évaluation du projet * Mesures visant à suivre ou à renforcer les bénéfices initiaux du projet * Propositions d’orientations futures mettant en relief les principaux objectifs |
| **6.** | Annexes   * Mandat pour l’examen à mi-parcours (sans les annexes) * Matrice d’évaluation pour l’examen à mi-parcours (critères d’évaluation contenant les principales questions, les indicateurs, les sources de données et la méthodologie) * Exemple de questionnaire ou de guide relatif aux entretiens pour la collecte de données * Echelles d’évaluation * Itinéraire de la mission pour l’examen à mi-parcours * Liste des personnes interviewées * Liste des documents examinés * Tableau de cofinancement (s’il ne figure pas dans le corps du rapport) * Formulaire du Code de conduite du GENU signé * Formulaire d’approbation de rapport final d’examen à mi-parcours signé * *Joint en annexe dans un fichier séparé :* renvoi aux documents contenant les commentaires reçus sur le projet de rapport d’examen à mi-parcours * *Joint en annexe dans un fichier séparé :* outils de suivi à mi-parcours pertinents (*Outils de suivi de l’efficacité de gestion (METT), FSC, Tableau de bord des capacités, etc.)* | | |

**Mandat - ANNEXE C : Matrice d’évaluation pour l’examen à mi-parcours**

| **Questions d’évaluation** | **Indicateurs** | **Sources** | **Méthodologie** |
| --- | --- | --- | --- |
| **Stratégie du projet : dans quelle mesure la stratégie du projet est-elle adaptée aux priorités du pays, à l’appropriation nationale et au meilleur moyen d’atteindre les résultats escomptés ?** | | | |
| (Intégrer les questions d’évaluation) | (relations créées et le niveau de cohérence entre la conception du projet et les méthodes de mise en œuvre, les activités spécifiques conduites, la qualité des stratégies visant à l’atténuation des risques etc.) | (Documents de projet, politiques ou stratégies nationales, sites Internet, personnel chargé du projet, partenaires du projet, données collectées pendant la mission pour l’examen à mi-parcours, etc.) | (Analyse de documents, analyse des données, entretiens avec le personnel chargé du projet, entretien avec les parties prenantes, etc.) |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| **Progrès réalisés vers les résultats : dans quelle mesure les réalisations et les objectifs escomptés du projet ont-ils été atteints jusqu’ici ?** | | | |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| **Mise en œuvre du projet et gestion réactive : le projet a-t-il été mis en œuvre avec efficience et dans un bon rapport coût-efficacité ? Le projet a-t-il été en mesure de s’adapter à de nouvelles circonstances, le cas échéant ? Dans quelle mesure les systèmes de suivi et d’évaluation relevant du projet, la communication de données et la communication liée au projet favorisent-ils la mise en œuvre du projet ?** | | | |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| **Durabilité : dans quelle mesure existe-t-il des risques financiers, institutionnels, socio-économiques et/ou environnementaux pour la durabilité des résultats du projet à long terme ?** | | | |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

**Mandat - ANNEXE D** : Code de conduite du Groupe d’évaluation des Nations Unies (GENU) pour les évaluateurs/C**onsultants chargés de l’examen à mi-parcours[[18]](#footnote-18)**

**Les évaluateurs/Consultants :**

1. Doivent présenter des informations complètes et équitables dans leur évaluation des forces et des faiblesses afin que les décisions ou les mesures prises soient bien fondées.

2. Doivent divulguer l’ensemble des conclusions d’évaluation, ainsi que les informations sur leurs limites et les mettre à disposition de tous ceux concernés par l’évaluation et qui sont légalement habilités à recevoir les résultats.

3. Doivent protéger l’anonymat et la confidentialité à laquelle ont droit les personnes qui leur communiquent des informations. Les évaluateurs doivent accorder un délai suffisant, réduire au maximum les pertes de temps et respecter le droit des personnes à la vie privée. Les évaluateurs doivent respecter le droit des personnes à fournir des renseignements en toute confidentialité et s’assurer que les informations dites sensibles ne permettent pas de remonter jusqu’à leur source. Les évaluateurs n’ont pas à évaluer les individus et doivent maintenir un équilibre entre l’évaluation des fonctions de gestion et ce principe général.

4. Découvrent parfois des éléments de preuve faisant état d’actes répréhensibles pendant qu’ils mènent des évaluations. Ces cas doivent être signalés de manière confidentielle aux autorités compétentes chargées d’enquêter sur la question. Ils doivent consulter d’autres entités compétentes en matière de supervision lorsqu’il y a le moindre doute à savoir s’il y a lieu de signaler des questions, et comment le faire.

5. Doivent être attentifs aux croyances, aux us et coutumes et faire preuve d’intégrité et d’honnêteté dans leurs relations avec toutes les parties prenantes. Conformément à la Déclaration universelle des droits de l’homme, les évaluateurs doivent être attentifs aux problèmes de discrimination ainsi que de disparité entre les sexes, et s’en préoccuper. Les évaluateurs doivent éviter tout ce qui pourrait offenser la dignité ou le respect de soi-même des personnes avec lesquelles ils entrent en contact durant une évaluation. Sachant qu’une évaluation peut avoir des répercussions négatives sur les intérêts de certaines parties prenantes, les évaluateurs doivent réaliser l’évaluation et en faire connaître l’objet et les résultats d’une façon qui respecte absolument la dignité et le sentiment de respect de soi-même des parties prenantes.

6. Sont responsables de leur performance et de ce qui en découle. Les évaluateurs doivent savoir présenter par écrit ou oralement, de manière claire, précise et honnête, l’évaluation, les limites de celle-ci, les constatations et les recommandations.

7. Doivent respecter des procédures comptables reconnues et faire preuve de prudence dans l’utilisation des ressources de l’évaluation.

**Formulaire d’accord avec le Consultant chargé de l’examen à mi-parcours**

Accord pour le respect du Code de conduite du système des Nations Unies en matière d'évaluation :

Nom du Consultant : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom de l'Organisation de conseils (le cas échéant): \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Je confirme avoir reçu et compris le Code de conduite des Nations Unies en matière d'évaluation et je m'engage à le respecter.**

Signé à *\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (Lieu)* le *\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (Date)*

Signature: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Mandat - ANNEX E : Evaluation de l’examen mi-parcours**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Évaluation des progrès vers la réalisation des résultats :** (une évaluation pour chaque réalisation et pour chaque objectif) | | |
| 6 | Très satisfaisant (HS) | L’objectif/la réalisation devrait atteindre ou dépasser toutes les cibles de fin de projet, sans présenter d'insuffisance majeure. Les progrès réalisés vers l’objectif/la réalisation peuvent être un exemple de « bonnes pratiques ». |
| 5 | Satisfaisant (S) | L’objectif/la réalisation devrait atteindre la plupart des cibles de fin de projet, et ne présente que des insuffisances mineures. |
| 4 | Assez satisfaisant (MS) | L’objectif/la réalisation devrait atteindre la plupart des cibles de fin de projet mais présente des insuffisances importantes. |
| 3 | Assez insatisfaisant (HU) | L’objectif/la réalisation devrait atteindre la plupart des cibles de fin de projet mais présente des insuffisances majeures. |
| 2 | Insatisfaisant (U) | L’objectif/la réalisation ne devrait pas atteindre la plupart des cibles de fin de projet. |
| 1 | Très insatisfaisant (HU) | L’objectif/la réalisation n’a pas atteint les cibles à mi-parcours, et ne devrait atteindre aucune des cibles de fin de projet. |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Evaluation de la mise en œuvre du projet et de la gestion réactive :** (une seule évaluation globale) | | |
| 6 | Très satisfaisant (HS) | La mise en œuvre des sept composantes – dispositions relatives à la gestion, planification des activités, financement et cofinancement, systèmes de suivi et d’évaluation au niveau du projet, participation des parties prenantes, communication des données et communication – permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive. Le projet peut être un exemple de « bonnes pratiques ». |
| 5 | Satisfaisant (S) | La mise en œuvre de la plupart des sept composantes permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive, à l’exception de quelques composantes faisant l’objet de mesures correctives. |
| 4 | Assez satisfaisant (MS) | La mise en œuvre de certaines des sept composantes permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive, mais certaines composantes nécessitent des mesures correctives. |
| 3 | Assez insatisfaisant (MU) | La mise en œuvre de certaines des sept composantes permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive, mais la plupart des composantes nécessitent des mesures correctives. |
| 2 | Insatisfaisant (U) | La mise en œuvre de la plupart des sept composantes ne permet pas la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive. |
| 1 | Très insatisfaisant (HU) | La mise en œuvre d’aucune des sept composantes ne permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive. |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Évaluation de la durabilité :** (une seule évaluation globale) | | |
| 4 | Probable (L) | Risques négligeables pour la durabilité ; les principales réalisations sont sur le point d’être atteintes à la clôture du projet et devraient être maintenues dans un avenir prévisible |
| 3 | Assez probable (ML) | Risques modérés ; certaines réalisations au moins devraient être maintenues, étant donné les progrès vers les résultats des réalisations observés lors de l’examen à mi-parcours |
| 2 | Assez improbable (MU) | Risques importants que les principales réalisations ne soient pas maintenues après la clôture du projet, à l’exception de certains produits et activités |
| 1 | Improbable (U) | Risques forts que les réalisations du projet et les principaux produits ne soient pas maintenus |

**Mandat - ANNEXE F : Formulaire d’approbation du Rapport d’examen à mi-parcours**

*(A remplir par l’Unité mandatrice et le Conseiller technique régional (RTA) du PNUD-GEF et à joindre au document final*

**Rapport d'examen à mi-parcours révisé et approuvé par :**

**Unité mandatrice**

Nom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Conseiller technique régional du PNUD -GEF**

Nom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Rapport Doing Business Banque Mondiale Bénin [↑](#footnote-ref-1)
2. SIE-Bénin & Ministère de l’Energie, des Recherches Pétrolières et Minières, de l’Eau et du Développement des Energies Renouvelables, Direction Générale de l’Energie, “Rapport final” 2015. [↑](#footnote-ref-2)
3. PNUD, “Projet développer le Bénin à partir des sources d’énergies renouvelables: Identification et cartographie des potentialités et sources d’énergie renouvelables assorties des possibilités d’exploitation”, rapport final, 2010. [↑](#footnote-ref-3)
4. MERPMDER, 2015 : Rapport provisoire du Programme pour la Valorisation à Grande Échelle des Énergies Renouvelables au Bénin/Plan d’investissement SREP-BENIN. 137p. [↑](#footnote-ref-4)
5. Atténuation des effets des changements climatiques signifie réduire les émissions de GESen s’attaquant aux sources d’émission (agriculture, énergie, transports, etc. [↑](#footnote-ref-5)
6. Pour avoir des idées de stratégies et techniques novatrices et participatives concernant le suivi et l'évaluation, veuillez consulter le document [*UNDP Discussion Paper: Innovations in Monitoring & Evaluating Results*](http://www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/capacity-building/discussion-paper--innovations-in-monitoring---evaluating-results/)*,* 5 Nov 2013. [↑](#footnote-ref-6)
7. Pour faire participer plus activement les parties prenantes au processus de suivi et d'évaluation, consultez le document du PNUD [Guide de la planification, du suivi et de l'évaluation axée sur les résultats du développement](http://www.undg.org/docs/11653/UNDP-PME-Handbook-(2009).pdf), chapitre 3, page 93. [↑](#footnote-ref-7)
8. Remplir à l’aide des données du cadre logique et des fiches de résultats [↑](#footnote-ref-8)
9. Remplir à l’aide des données du Document de projet [↑](#footnote-ref-9)
10. Le cas échéant [↑](#footnote-ref-10)
11. Indiquer par code de couleur uniquement [↑](#footnote-ref-11)
12. Utiliser l’échelle d’évaluation des progrès à 6 niveaux : HS, S, MS, MU, U, HU [↑](#footnote-ref-12)
13. Les conclusions de l'examen à mi-parcours peuvent aussi être intégrées dans le corps du rapport. [↑](#footnote-ref-13)
14. Le recrutement des consultants devra se faire à la lumière des directives relatives au recrutement des consultants dans le POPP: <https://info.undp.org/global/popp/Pages/default.aspx> [↑](#footnote-ref-14)
15. <https://intranet.undp.org/unit/bom/pso/Support%20documents%20on%20IC%20Guidelines/Template%20for%20Confirmation%20of%20Interest%20and%20Submission%20of%20Financial%20Proposal.docx> [↑](#footnote-ref-15)
16. <http://www.undp.org/content/dam/undp/library/corporate/Careers/P11_Personal_history_form.doc> [↑](#footnote-ref-16)
17. Le rapport ne devra pas excéder *40* pages au total (sans compter les annexes). [↑](#footnote-ref-17)
18. [www.undp.org/unegcodeofconduct](http://www.undp.org/unegcodeofconduct) [↑](#footnote-ref-18)